



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 106199

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Il semblerait que cette interdiction, mise en oeuvre dans certains pays voisins, comme l'Italie, n'ait pas entraîné de baisse du chiffre d'affaires des cafetiers et des restaurateurs. Aussi, il souhaiterait savoir s'il dispose de bilans d'application de ces dispositifs dans les pays étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106199

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10529